

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information **Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ORECO
Adresse de l'établissement :	Avenue des Torulas
	16100 MERPINS
Activité de l'établissement :	La société ORECO (ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU
	COGNAC), exerce une activité ayant pour objet de concourir, par tous les moyens appropriés, au vieillissement et au maintien de la qualité des eaux de vie et est soumise au statut des magasins généraux agréés par l'État.
indiquant si l'établissement	
se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	
Nature des dangers liés aux	Les scénarios d'accidents potentiels retenus sont :
accidents majeurs et leurs	<ul> <li>Phénomène dangereux n°1 : l'incendie d'un chai d'eaux-de-vie,</li> </ul>
effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<ul> <li>Phénomène dangereux n°1b: l'incendie au niveau d'une cuve inox,</li> </ul>
namane et renvironnement :	<ul> <li>Phénomène dangereux n°1c: l'explosion au niveau d'une cuve inox,</li> </ul>
	<ul> <li>Phénomène dangereux n°2 : l'explosion d'une citerne en cours de chargement ou déchargement,</li> </ul>
	<ul> <li>Phénomène dangereux n°2b : l'incendie d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage,</li> </ul>
	<ul> <li>Phénomène dangereux n°2c : l'explosion d'une cuve inox,</li> <li>Phénomène dangereux n°3 : épandage de produit polluant.</li> </ul>

principaux Les différents scénarios retenus pour ORECO sont les suivants :

• Incendie d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage

• Explosion du ciel gazeux d'un camion-citerne

• Incendie dans un chai

Résumé

des types de scénarios et des

mesures de maîtrise des

dangers permettant d'y faire

## face:

• Explosion d'une cuve inox

Des mesures de prévention et de protection sont en place sur le site pour maîtriser les dangers afférents à ces accidents potentiels.

ORECO a mis en place en 2009 un Plan d'Opération Interne. A ce titre, l'organisation générale pour l'alerte, les procédures de conduite et les exercices incendie sont définis et organisés.

Enfin, un système de management de la sécurité a été mis en place, les principales consignes qui en découlent sont les suivantes :

- consignes générales d'incendie,
- consignes particulières de sécurité,
- · L'accès au site est strictement contrôlé
- Un système de gestion de la sécurité est mis en place
- Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place
- Les salaries sont formés aux risques
- Des procédures d'urgence sont en place